



pas d'informations par l'agent immobilier

Par **adouma007**, le **07/03/2022** à **17:55**

Bonjour, on a fait une offre de maison qui a etait accepté. le jour de la signature du compris chez le notaire on a su que une des chambres dans la maison n'est que un abri de jardin déclaré par le propriétaire suite a sa renovation (pas de certificat de conformité suite à ses travaux puisque c'est une fausse declaration)

l'agent immobilier etait bien au courant et il proposait cette maison avec l'abri comme une chambre

notre offre s'est basée sur le metrage complet de la maison ainsi de cette chambre qui n'est pas reellement une chambre au vu de la loi)

l'agent savait que la maison ne pourrait pas etre vendu si il l'a presnté avec non conformité et aussi il voulait augmenté le prix du bien ainsi son pourcentage pour cette vente

on n'a pas signé de compris mais qu'est ce que on peut faire suite à l'intention de l'agent immobilier de cacher cette information ainsi le faite que son intention était de nous cacher cela car cela changé reellement le prix de 90 000 euros selon le metrage.l'agent savait qu'on pourra pas obtenir un permis de construire avec non conformité mais il a choisit de nous cacher cela

merci de votre retour

Par **amajuris**, le **07/03/2022** à **20:39**

bonjour,

si vous n'avez pas signé de compromis ou aucun autre document similaire, quel est votre préjudice ?

pour être indemnisé, un préjudice doit être certain et actuel.

avez-vous la preuve que l'agent immobilier, avec qui vous n'avez aucun lien juridique, était vraiment informé de la situation.

salutations